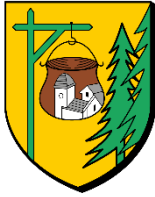




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Pettit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20220307_08

Séance du 7 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :

1^{er} mars 2022

Date d'affichage

du compte rendu :

14 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Étienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Occupation du domaine public Autorisation et tarif

M. le Maire souhaite établir une convention d'occupation du domaine public avec le magasin CocciMarket pour le dépôt des casiers de bouteilles de gaz à l'emplacement actuel sur le trottoir, rue de Champagnole. Ce lieu, contrairement au précédent sur le domaine privé du magasin, évite le déplacement des casiers pour le montage du chapiteau de la vente de fleurs et assure une meilleure insertion dans l'environnement.

Le conseil municipal donne un avis favorable et fixe à 10 € le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour le magasin CocciMarket. *Jacques DAYET, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part à la délibération et au vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE